



## Private Mandate

Vos objectifs, notre expertise  
globale en placements

## Une banque intégrée qui inspire confiance

Vous rejoignez ainsi une communauté de clients internationaux, qui font confiance aux opérations menées par le Credit Suisse dans plus de 50 pays pour comprendre leurs besoins individuels et pour utiliser son envergure et ses compétences de banque intégrée afin de les aider à réaliser leurs objectifs financiers.



## La satisfaction de fixer vos propres objectifs.

La certitude de vous faire aider par Credit Suisse (Luxembourg) S.A. pour y parvenir.

Vous avez l'habitude de fixer vos propres objectifs dans la vie. Vous préférez choisir votre propre voie et faire appel aux conseillers les plus expérimentés pour vous aider à la suivre.

Avec un Private Mandate de Credit Suisse (Luxembourg) S.A., des professionnels gèrent votre portefeuille pour vous sur une base discrétionnaire, en fonction de vos objectifs de placement, de vos préférences personnelles et de votre situation financière.

Avec son degré élevé de personnalisation et d'expertise en placements, un Private Mandate représente le complément idéal au suivi que vous fournit votre conseiller clientèle Credit Suisse.



# Sélectionnez votre Private Mandate

**Votre Private Mandate est conçu pour vous apporter la tranquillité d'esprit que vous êtes en droit d'attendre.**

Celle-ci commence par la confiance que vous accordez à votre conseiller clientèle qui prend le temps nécessaire pour connaître votre personnalité, vos connaissances et votre expérience, votre situation financière et vos objectifs de placement. Et la grande expertise des professionnels des placements du Credit Suisse y contribue également au quotidien.

1

**Consultez d'abord** votre conseiller clientèle afin de déterminer laquelle des cinq stratégies Private Mandate vous correspond le mieux. Quels sont vos objectifs de placement et où vous situez-vous sur votre cycle de fortune? Quel rôle ces portefeuilles joueront-ils dans votre plan financier global? Nous vous présentons les opportunités et les risques de votre Private Mandate de manière simple et transparente.

2

**Ensuite, personnalisez** votre Private Mandate. Choisissez le Private Mandate qui correspond à votre style de placement, à votre disposition à assumer des risques et à vos objectifs financiers, avec des options de personnalisation allant de la monnaie au domicile, en passant par le type d'instruments et les placements alternatifs, en fonction de votre stratégie de placement. Qu'est-ce qui vous convient le mieux?

**Tout au long du processus**, vous pouvez être assuré que nous vous informerons en continu et en toute clarté au moyen de rapports détaillés, d'analyses approfondies de nos équipes internationales ainsi que d'entretiens individuels. Votre conseiller clientèle passe régulièrement en revue votre stratégie de mandat avec vous, ce qui vous permet de décider si celle-ci est toujours appropriée.

3

**Enfin, nous gérons votre Private Mandate** en appliquant l'expertise financière globale de la banque dans un processus de placement rigoureux et structuré. Notre équipe de spécialistes sélectionne de manière systématique des produits, des marchés et des monnaies qui vous aideront à atteindre le résultat souhaité. Ils se tiennent constamment prêts à réagir et à s'adapter à l'évolution des marchés, et ils vous informent en permanence.

## Cinq stratégies pour répondre à vos besoins spécifiques

Votre objectif



Votre stratégie

**Pré-servation<sup>1</sup>** vise le maintien du capital grâce à une approche conservatrice

**Rendement<sup>1</sup>** vise la génération de revenus parallèlement à la génération de gains en capital via une sélection de placements en actions; option d'une distribution régulière disponible

**Pondéré<sup>1</sup>** vise l'appréciation du capital à long terme, en maintenant l'équilibre entre risque et rendement

**Croissance<sup>1</sup>** vise la croissance du capital à long terme en exploitant pleinement le potentiel du marché des actions, tout en maintenant un engagement obligataire

**Croissance à long terme<sup>1</sup>** vise un taux élevé de croissance du capital à long terme

<sup>1</sup> Veuillez noter que la dénomination de la stratégie de placement ne constitue aucune garantie en matière de protection du capital, de rendement ou de réalisation des objectifs de placement.

Consultez votre conseiller clientèle pour découvrir chacune de ces stratégies de placement en détail.

# Qu'est-ce qui détermine votre Private Mandate?

Votre Private Mandate est le fruit de l'expertise professionnelle et de la longue expérience du Credit Suisse. Chaque stratégie suit un processus clair pour déterminer l'allocation des placements parmi les différents instruments et classes d'actifs, à savoir les liquidités, les obligations, les actions et les fonds de placement. Afin de répondre à vos besoins, nous vous offrons l'accès à une sélection de produits de tiers et du Credit Suisse qui ont été soigneusement évalués et qui incluent une grande variété de placements alternatifs pouvant entrer dans votre Private Mandate comme moyen supplémentaire de diversifier le risque. Cette souplesse nous permet de tirer parti des fluctuations du marché et de gérer le risque au travers des divers cycles financiers.

**Nos mandats Rendement, Pondéré et Croissance<sup>1</sup>** surveillent en permanence l'allocation tactique des actifs et l'ajustent au besoin, décidant de la pondération des classes d'actifs, des régions, des secteurs et des monnaies.

**Nos stratégies Préservation et Croissance à long terme<sup>1</sup>** reposent sur des règles de placement claires. Préservation fait appel à une approche conservatrice afin d'allouer le capital aux différents niveaux de risque des actifs selon la volatilité du marché. Cette stratégie vise à protéger le portefeuille lors des cycles baissiers, tout en permettant des gains modérés durant les phases de hausse. Croissance à long terme opère une allocation plus dynamique et agressive entre actions et obligations, visant une maximisation des rendements. Le gestionnaire de portefeuille peut exploiter des opportunités à moyen terme sur la base de son évaluation de la situation actuelle du marché.

<sup>1</sup> Veuillez noter que la dénomination de la stratégie de placement ne constitue aucune garantie en matière de protection du capital, de rendement ou de réalisation des objectifs de placement.

## Notre processus de placement<sup>2</sup> Trois sources de rendement potentiel

### Stratégie de placement

Définition et révision annuelle de l'allocation stratégique des actifs à long terme et de l'univers de placement afin d'atteindre le rendement du portefeuille au niveau de risque visé.

### Ajustement tactique

Les ajustements tactiques apportent des opportunités de placement supplémentaires dans certaines classes d'actifs, régions ou monnaies, lors des fluctuations des marchés financiers.

### Constitution du portefeuille

Nous constituons le portefeuille et le révisons en permanence sur la base de la stratégie de placement et des ajustements tactiques.

### Gestion du risque de portefeuille

Révision de la cohérence du portefeuille et surveillance régulière des risques.

<sup>2</sup> A des fins d'illustration uniquement. Des différences dans le processus de placement peuvent s'appliquer selon le type de mandat: les stratégies Rendement, Pondéré et Croissance font l'objet d'une gestion active. Préservation et Croissance à long terme suivent une approche de placement fondée sur des règles.

## Une équipe expérimentée et chevronnée

**Avec notre équipe de spécialistes,** vous bénéficiez de l'expertise globale et étendue d'une banque agissant au niveau international en matière d'investissements ainsi que de notre processus de placement rigoureux et structuré.

**Vous pouvez être assuré que nos experts suivent votre portefeuille** afin de garantir des réactions rapides aux évolutions du marché. Notre processus permanent de gestion des risques modifie l'allocation d'actifs au besoin afin de maintenir votre portefeuille dans les limites de votre disposition à assumer des risques.



## Questions et réponses

### Pourquoi choisir un Private Mandate?

Vous pouvez être assuré que vos placements sont gérés en adéquation avec vos objectifs par un établissement financier qui inspire la confiance dans le monde entier. Votre conseiller clientèle au Credit Suisse vous comprend et vous aide à sélectionner la stratégie de portefeuille correspondant à votre disposition à assumer des risques et à vos besoins financiers. Intégrant l'expérience d'une banque privée de premier rang et les capacités d'une banque d'investissement d'envergure mondiale, un Private Mandate vous apporte la tranquillité d'esprit de savoir vos placements entre les mains de gestionnaires expérimentés et qualifiés.

### Qu'est-ce qui est inclus dans le Private Mandate?

Vous consultez votre conseiller clientèle et sélectionnez la stratégie de portefeuille qui vous correspond: Préservation, Rendement, Pondéré, Croissance ou Croissance à long terme. Chacune est clairement définie et conçue de sorte à répondre à votre style de placement, à disposition à assumer des risques et à vos objectifs de placement, avec le niveau de personnalisation qui vous convient.

### Comment fonctionne le processus de placement?

Votre portefeuille est géré conformément à une stratégie d'allocation d'actifs ou un jeu clairement défini de règles de placement. Le processus de placement rigoureux offre de multiples sources de performance, en plus d'un suivi constant et d'une gestion du risque permanente. Ce processus permet de réagir et de s'adapter à toute fluctuation des marchés par le choix de classes d'actifs, de régions, de secteurs et de monnaies, en vous tenant toujours informé.

### Quels sont les risques?

Les rendements dépendent de la stratégie, de l'allocation d'actifs, des titres et d'une évaluation correcte des marchés.

Aucune garantie n'est apportée en matière de protection du capital, de rendement ou de réalisation des objectifs de placement.

La liquidité des instruments dépend des produits et du contexte de marché.

Les résultats peuvent être affectés par la performance de monnaies étrangères.

Les évolutions de marché peuvent influencer le portefeuille et entraîner des pertes.

Même si la banque prend des mesures afin de diminuer les risques d'erreur d'appréciation, il est possible que des décisions d'investissement et de désinvestissement paraissent inappropriées a posteriori.

# Contact



## Sur place

Venez nous voir dans nos succursales en Autriche, au Portugal ou en Grèce, ou au bureau le plus proche de chez vous. La liste de nos succursales est disponible sur notre site Internet.



## Téléphone

Appelez-nous du lundi au vendredi au +352 46 00 111 (coût d'un appel local dans le pays concerné).



## Internet

Rendez-vous sur notre site Internet à l'adresse [credit-suisse.com/lu](http://credit-suisse.com/lu)





CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A.

5, rue Jean Monnet

P.O. Box 40

L-2010 Luxembourg

[credit-suisse.com/lu](http://credit-suisse.com/lu)

#### Mention légale

Le présent document a été produit par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. exclusivement à des fins d'information. Ce document a été conçu à des fins de marketing. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement évoquées dans son contenu ou comme une recommandation personnelle d'opter pour un mandat de gestion discrétionnaire de portefeuille auprès de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction en instruments financiers. Le document ne prend pas en considération la situation économique du destinataire, ses avoirs ou obligations financières actuels, ses connaissances et son expérience des instruments et marchés financiers, ses objectifs en matière d'investissement, son horizon d'investissement, son profil de risque ou ses préférences en matière de risque. Aussi CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. ne saurait-il être tenu responsable des pertes encourues par un investisseur sur la base du contenu ou de la communication du présent document.

Bien que les informations fournies dans le présent document proviennent de sources que CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. considère comme fiables, leur exactitude et leur exhaustivité ne sauraient être garanties. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. En particulier, en raison de différents éléments, y compris des modifications et corrections ultérieures apportées par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A., les informations peuvent être caduques à la date de réception de ce document et/ou au moment de la décision d'investissement du destinataire, et notamment la décision d'opter pour un mandat de gestion discrétionnaire de portefeuille auprès de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. et le choix de la stratégie d'investissement à suivre.

Ce document n'est pas destiné à être utilisé à des fins fiscales. Le destinataire aura soin d'obtenir à cet égard des clarifications auprès des autorités fiscales et des conseillers fiscaux compétents.

Les performances et rendements passés et les scénarios de marché financier ne constituent aucune garantie de résultats futurs. Un changement dans la situation économique, d'éventuelles modifications de la loi ainsi que d'autres événements peuvent avoir pour conséquence que le rendement futur s'écarte de celui indiqué ou sous-entendu dans le présent document. Les informations relatives à la pondération des prix du marché, etc. pour des titres particuliers sont basées sur des données de marché issues du passé et peuvent changer à tout moment. Les évaluations ne constituent pas une offre d'achat ou de vente de produits de placement aux cours estimatifs indiqués. Les cours de marché peuvent s'écarter des données d'évaluation et notamment être sujets à des risques de liquidité et/ou d'escompte. Pour certains instruments d'investissement et notamment pour les véhicules de placement alternatifs, les valeurs nettes d'inventaire officielles ne peuvent être obtenues qu'à certaines dates. Dans ces cas, le présent document peut se référer à des estimations (internes) en lieu et place des valeurs nettes d'inventaire officielles.

Dans la mesure où la loi le permet, CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. ou une société de Credit Suisse Group, peuvent participer à ou investir dans d'autres transactions de financement avec les émetteurs des instruments financiers mentionnés dans le présent document, fournir des services ou solliciter des affaires de ces émetteurs et/ou détenir une position ou effectuer des transactions dans les instruments financiers ou les options de ceux-ci. En relation avec la fourniture de services, y compris ceux relatifs à la gestion discrétionnaire de portefeuille, CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. peut recevoir des frais, commissions, remboursements, remises ou tout autre avantage sous forme monétaire ou non (dénommés collectivement «rémunérations»), qui constituent une part additionnelle de la rémunération de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. Lorsque CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. reçoit des paiements de la part de tiers, ses intérêts peuvent être contraires à ceux de ses clients. Pour de plus amples informations sur lesdites rémunérations et la politique de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. en matière de conflits d'intérêts, veuillez vous reporter à la brochure «Informations relatives à votre relation avec CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A.».

Les produits de placement utilisés dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaire de portefeuille (p. ex. instruments alternatifs, instruments structurés et dérivés) peuvent impliquer un degré élevé de complexité et de risque, ou peuvent être sujets aux fluctuations boursières. Pour de plus amples informations sur les risques associés aux produits de placement, veuillez consulter la brochure «Risques dans le commerce de titres». Avant d'opter pour un mandat de gestion discrétionnaire de portefeuille, l'investisseur doit choisir une stratégie d'investissement qui est adéquate au vu de sa situation financière, de ses connaissances et de son expérience des instruments et marchés financiers et de ses objectifs d'investissement. Avant d'opter pour un mandat de gestion discrétionnaire de portefeuille, l'investisseur doit s'assurer qu'il comprend les risques inhérents à ce dernier et à la stratégie d'investissement choisie. Il doit également s'assurer être familier et comprendre le fonctionnement des types d'instruments financiers dans lesquels ses actifs pourront être investis en vertu de la stratégie d'investissement choisie. L'investisseur doit par ailleurs être conscient que le choix d'une stratégie d'investissement en particulier peut impliquer un degré de risque plus élevé que d'autres stratégies d'investissement. Enfin, il lui faut savoir que le résultat de la gestion de portefeuille impliquant des fonds d'investissement ne dépend pas uniquement de la capacité de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. mais également de celle de la société de gestion du fonds d'investissement.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. conseille à chaque investisseur ou investisseur potentiel de consulter toutes les informations pertinentes qui lui permettront de se forger sa propre opinion indépendante, si nécessaire avec l'aide d'un spécialiste, avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement, y compris la décision d'opter pour un mandat de gestion discrétionnaire de portefeuille auprès de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. et le choix de la stratégie d'investissement à suivre.

Ce document est distribué par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A., établissement de crédit agréé au Grand-Duché de Luxembourg et soumis à la surveillance de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 110, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Ce document ne s'adresse pas aux personnes soumises à une législation leur interdisant de recevoir de telles informations du fait de leur nationalité ou de leur domicile. Par ailleurs, il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ce document ou une copie de celui-ci aux Etats-Unis ou de le remettre à une «personne US» (au sens de la Regulation S sous le US Securities Act de 1933, tel que modifié). Il en va de même pour toutes les autres juridictions à moins que cela ne soit compatible avec le droit applicable. Le présent document ne peut être reproduit, en totalité ou en partie, sans l'autorisation écrite de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A.

#### Informations importantes pour les investisseurs au Portugal

Ce document marketing est distribué au Portugal par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. – Sucursal Portugal, prestataire de services d'investissement agréé et réglementé par la Comissão do Mercado dos Valores Mobiliários (ci-après la «CMVM») et lié au service de gestion de portefeuille sous mandat fourni par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A., prestataire de services d'investissement agréé et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après la «CSSF»), au Luxembourg.

#### Informations importantes pour les investisseurs en Grèce

Ce document marketing est distribué en Grèce par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A., succursale de Grèce (ci-après la «Greece Branch»), société immatriculée au registre général du commerce sous le numéro 126271460001 et supervisée par la Banque de Grèce et la Commission Hellénique des Marchés de Capitaux. La Greece Branch fournit principalement des services de conseil en investissement et des activités auxiliaires afférentes. Tous les autres services, y compris les services de gestion de portefeuille, sont fournis par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S. A. au Luxembourg.